

AN 2011
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 30 juin à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREIL, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Daniel DEMARTY.

CONSEILLERS EN EXERCICE 15 : présents : 11 : DEMARTY Daniel, REGAUDIE Gabrielle, BIDAUD Jacques, VIAROUGE Laurent, MERAUD Bernadette, BESSOULE Christophe, BLANCHET Christian, CHRETIEN Pierre-Louis DEBETH Marie-Pierre, DUCAILLOU André, VETIZOU Stéphanie.

ABSENTE : Virginie PERICAUD

ABSENTS EXCUSES : Chantal MUHLEBACH, JACQUES PHALIES, Marie-Laure RESTOUEIX

Conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil Municipal Stéphanie VETIZOU, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

ORDRE DU JOUR

00 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL.

01 - SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : Avis sur le projet présenté

02 - URBANISME : Participation pour voie et réseaux (PVR)

03 - VOIES ET RESEAUX : Acquisition de terrain appartenant à M. Fabrice Faure à Bambournet.

04 - VOIES ET RESEAUX : Acquisition de terrain appartenant à M. Cyril Pauzet et Melle Catherine Joly à Virolles.

05 - VOIES ET RESEAUX : Acquisition de terrain appartenant à M. Jean-Pierre Morin à Virolles

06 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : Amicale des sapeurs pompiers de St Léonard - organisation du congrès départemental d'Octobre 2011

07– EGLISE : Etude de faisabilité - Restauration des stalles du maître autel et de la table de communion Demande de concours financiers.

00 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL.

Lecture faite du compte rendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE sans réserve le compte rendu de la réunion du dernier conseil.

01 - SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
AVIS SUR LE PROJET PRESENTE

- Le SIAEP des Allois
- Le Syndicat de voirie de Pierre Buffière
- La communauté d'agglomération de Limoges Métropole

Le maire rappelle à l'assemblée les dispositions prévues dans le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) proposé par Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne concernant le SIAEP des Allois, le syndicat de voirie de Pierre Buffière et la communauté d'agglomération de Limoges Métropole

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU la délibération du SIAEP des Allois du 23 juin 2011,
VU la délibération du Syndicat de voirie de Pierre Buffière du 17 mai 2011,
VU la délibération de La communauté d'agglomération de Limoges Métropole du 27 juin 2011.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité :

APPROUVE le statu quo proposé pour le SIAEP des Allois.
APPROUVE la proposition d'intégrer la commune de COUZEIX dans la Communauté d'Agglomération "Limoges Métropole".
PROPOSE qu'un amendement soit adopté pour intégrer la commune de BOSMIE L'AIGUILLE qui, également, fait partie intégrante de la communauté d'agglomération "Limoges Métropole".

Pour le syndicat de voirie de Pierre Buffière,

EMET un avis défavorable sur la proposition de dissoudre le Syndicat avant que soient connus les périmètres des nouveaux Etablissement Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), les compétences transférées et les moyens mis en communs pour les exercer.

APPROUVE la proposition du comité syndical de mener, dès à présent, une réflexion de fonds, avec les soucis du devenir de son personnel, pour aboutir à la meilleure solution dans l'intérêt des administrés des communes qui le composent.

02 – URBANISME

PARTICIPATION POUR VOIES ET RESEAUX (PVR) BAMBOURNET

Annule et remplace la délibération du 25 mars 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.332-6-1, L.332-11-1 et L.332-11-2 ;
VU la délibération du 9 novembre 2001 instaurant "la participation pour voies nouvelle et réseaux" sur le territoire de la commune d'Aureil,

CONSIDERANT que la Commune a décidé de poursuivre l'aménagement de la voie communale 202 dans le secteur de Bambournet pour permettre la réalisation de constructions nouvelles en zone 1AuA et 1AUI conformément aux dispositions du PLU,

30 juin 2011

CONSIDERANT que l'implantation de nouvelles constructions dans le périmètre délimité dans le plan ci-annexé, nécessite la réalisation de l'extension du réseau électrique basse tension, assimilée à des travaux d'aménagement de nouvelle voie, dont le coût pour la Commune s'élève à 7 332 € TTC,

CONSIDERANT que selon le plan ci-annexé, la superficie des terrains constructibles à court et moyen terme situés à moins de 80 mètres de la voie est de 30 230 mètres carrés, après exclusion de la parcelle A0478 déjà construite et desservie.

CONSIDERANT que sur ces 30 230 mètres carrés, 7 160 m² sont situés sur la Commune de St Just le Martel.

CONSIDERANT que l'équipement est exclusivement destiné à permettre l'implantation de nouvelles constructions sur les terrains desservis sis les deux côtés de la voie communale,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1: d'engager la réalisation des travaux d'équipement de la voie communale 202 dans le secteur de Bambournet dont la participation de la Commune au coût total est estimée à 7 332 € TTC, correspondant à l'extension du réseau électrique basse tension sur 230 mètres.

Article 2 : fixe à 100% la part du coût de l'équipement mis à la charge des propriétaires fonciers concernés en application des considérants et des modalités d'application des Lois "SRU " et "Urbanisme et Habitat".

Article 3 : fixe le montant de la "participation pour voies nouvelle et réseaux", due par les propriétaires fonciers à 0.243 € par mètre carré de terrain nouvellement desservi calculé de la manière suivante :
80 mètres de la voie, soit 7 332 € / 30 230 m² égal 0.243 €/m².

Le montant des participations est établi en Euros constants. Il sera procédé à son actualisation en fonction de l'évolution du coût de la construction publié par l'INSEE lors de l'établissement des titres de recette émis après la délivrance des autorisations d'occuper le sol qui en constituent le fait générateur ou lors de l'établissement des conventions visées à l'article L.332-11-2 du code de l'urbanisme.

Article 4 : une convention de reversement sera proposée à la Commune de St Just le Martel pour permettre de récupérer auprès des bénéficiaires le produit de leur participation au coût de cet investissement fait par la Commune d'Aureil.

03 - VOIES ET RESEAUX

ACQUISITION DE TERRAIN APPARTENANT A M. FABRICE FAURE A BAMBOURNET.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE l'acquisition, par la commune, pour l'Euro symbolique, d'une parcelle de terrain située à Bambournet, en bordure de la voie communale n° 202, section A 1094 d'une contenance initiale de 60 m² appartenant à Monsieur Fabrice FAURE, domicilié à Bambournet, commune d'Aureil, en vue de l'aménagement de la voie communale.

30 juin 2011

DONNE tous pouvoirs au Maire à cette fin,
PRECISE que les frais seront pris en charge par la commune

04 - VOIES ET RESEAUX

ACQUISITION DE TERRAIN APPARTENANT A M. CYRIL PAUZET ET MELLE CATHERINE JOLY A VIROLLES.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

ACCEPTE l'acquisition par la commune, pour l'Euro symbolique, d'une parcelle de terrain située à Bambournet, en bordure de la voie communale n° 201, section A1345 d'une contenance de 4ares 59 centiares appartenant à Monsieur Cyril PAUZET et Mademoiselle Catherine JOLY, domiciliés à Lacaux, commune d'Aureil, en vue de l'aménagement de la voie communale.

DONNE tous pouvoirs au Maire à cette fin,
PRECISE que les frais seront pris en charge par la commune.

05 - VOIES ET RESEAUX

ACQUISITION DE TERRAIN APPARTENANT A M. JEAN-PIERRE MORIN A VIROLLES

Suite à l'aménagement du carrefour des voies communales n° 201 et n° 202

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de régulariser le bornage de la parcelle A 1306 située à Virolles, appartenant à Monsieur Jean-Pierre MORIN, domicilié 11 rue d'Alsace à FEYTIAT.

DONNE tous pouvoirs au Maire à cette fin,
PRECISE que les frais seront à la charge de la commune.

06 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE ST LEONARD - ORGANISATION DU CONGRES DEPARTEMENTAL D'OCTOBRE 2011

Le commandant de brigade des sapeurs pompiers de St Léonard sollicite le concours financier de la mairie pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation du congrès départemental d'octobre 2011 et du 70° anniversaire de l'ouverture du centre de secours.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer une subvention à titre exceptionnelle à la brigade de sapeurs pompiers de St Léonard de Noblat, d'un montant de 150 €.
PRECISE que ce montant est calculé sur la base 0.50 €/habitant pour 1/3 des habitants de la commune (300) couverts par le corps des sapeurs pompiers de St Léonard de Noblat.

30 juin 2011

07- EGLISE

ETUDE DE FAISABILITE - RESTAURATION DES STALLES DU MAITRE AUTEL ET DE LA TABLE DE COMMUNION. DEMANDE DE CONCOURS FINANCIERS.

Le maire rappelle que suite à la demande de Madame le Conservateur des Antiquités et Objets d'Art de la Haute-Vienne une étude de faisabilité, concernant la restauration des stalles du maître autel, et de la table de communion de l'église avait été demandée auprès de plusieurs entreprises.

L'offre de l'entreprise Arts et Bâtiments d'un montant de 5 962 € H.T. est le seul qui corresponde parfaitement aux exigences du cahier des charges.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE l'étude de faisabilité de l'entreprise Arts et Bâtiments Lavour la Béchade 63503 ISSOIRE, d'un montant de 5 962 € H.T.

DECIDE de solliciter le concours financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

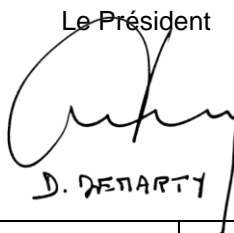
AUTORISE le maire à signer tous les documents nécessaires.

DEMANDE au maire de prévoir les crédits nécessaires au financement de cette étude.

LA SEANCE EST LEVEE A 20H00

Le Président

le Secrétaire



D. DENARTY

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

REGAUDIE Gabrielle		DUCAILLOU André	
BIDAUD Jacques		MUHLEBACH Chantal	EXCUSEE
VIAROUGE Laurent		PERICAUD Virginie	ABSENTE
MERAUD Bernadette		PHALIES Jacques	EXCUSE
BESSOULE Christophe		RESTOUEIX Marie-Laure	EXCUSEE
BLANCHET Christian		VETIZOU Stéphanie	SECRETAIRE
CHRETIEN Pierre-Louis			
DEBETH Marie-Pierre			